

Maintien dans l'emploi : Qui peut m'aider?

Vous êtes en arrêt de travail: la question de la reprise du travail se pose

Vous êtes hospitalisé en centre de rééducation



L'équipe rééducative et médicale peut réaliser des évaluations et des simulations d'activités en lien avec votre activité professionnelle

Des comptes rendus vous sont transmis et seront utiles lors de votre rendez-vous avec la médecine du travail

Vous êtes à domicile



Vous pouvez en discuter avec votre médecin traitant qui peut évaluer vos capacités fonctionnelles et, selon son expertise, choisir de prolonger ou de mettre fin à votre arrêt.

Les partenaires à votre disposition

SERVICE SANTE AU TRAVAIL (SST)

Evalue les **possibilités de maintien** en mobilisant :

- des outils internes (visite de pré-reprise, rendez-vous de liaison, étude de poste...)
- et/ou des services externes (Cap Emploi, Comète...);

Statue sur l'**aptitude médicale à la reprise** avec ou sans aménagements.

Carsat
Retraite & Santé au travail

Votre **organisme de sécurité sociale** peut vous accompagner dans vos démarches. Si vous dépendez du régime général (CPAM), vous pouvez contacter le service social de la **CARSAT** qui pourra vous accompagner dans vos démarches concernant votre arrêt de travail, invalidité, retraite

Pour plus d'information, vous pouvez consulter : [L'Assurance retraite – La retraite de la Sécurité sociale](#)

MDPH

La **MDPH** évalue votre situation et facilite l'accès aux droits, aux aides et aux dispositifs favorisant votre projet professionnel. Elle peut vous permettre d'obtenir une **reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)**, qui ouvre le statut de **bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH*)** et, selon votre situation, d'une **orientation** vers des **établissements** spécialisés.

CAP
EMPLOI

Pour être accompagné, il suffit de remplir et déposer un [formulaire signalement maintien](#)

Trouver le service Cap emploi de votre département ici : <https://www.capemploi.info/le-reseau/>

Information et décision sur les droits socio-professionnels

COMÈTE
France



RESEAU COMETE:

UNITE PRECOCE D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

En Occitanie, le réseau Comète est implanté:

Albi : CMRF; ; **Bagnères de Bigorre** : CH Louis Bâches ;
Montpellier : CMN Propara; ; **Perpignan** : Centre Bouffard-Vercelli

Toulouse : CHU Purpan, Clinique des Cèdres, Clinique de Verdaich

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site <https://www.cometefrance.com/>



Etablissements médicaux-sociaux spécifique cérébrolésion

CRCL

Centre de Ressources pour
personnes Cérébro-Lésés

Orientation MDPH non requise

UEROS



notification d'orientation MDPH requise



***BOETH**: Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés

Vous pouvez bénéficier de l'obligation d'emploi si vous êtes:

- RQTH**: Reconnaissance de la **Qualité de Travailleur Handicapé**. Elle permet de bénéficier d'aides et d'aménagements pour favoriser l'accès ou le maintien dans l'emploi. Elle est accordée par la MDPH, sur demande de la personne.
- Titulaire de l' **Allocation Adultes Handicapés (AAH)**
- Titulaire de la **carte mobilité inclusion** portant la mention « invalidité »
- Victime d'accident du travail** ou de **maladie professionnelle**
- Titulaire d'une **pension d'invalidité**

En résumé: le parcours



Hospitalisation
ou Domicile

Evaluations et simulations
d'activités
Préparation à la reprise



Coordination des
partenaires

Santé au travail, Cap Emploi
MDPH, CARSAT, Comète



Anticipation de la
reprise (en lien avec
le médecin du travail)

Visite de pré-reprise
Evaluation du poste et besoins
Propositions d'aménagements



Mise en œuvre des
aménagements

Aides techniques et
humaines, organisation,
horaires, formation...



Maintien dans
l'emploi / formation

Insertion sur le poste
initial, un nouveau poste,
en formation ou en études

CLARO
Cérébro-Lésion Acquise
Réseau Occitanie

OptimiPS-TC
Optimisation du Parcours de Soins
de patients Traumatisés Crâniens